



# ANZAT LE LUGUET

Site web : [www.anzat-le-luguet.fr](http://www.anzat-le-luguet.fr)

## BULLETIN MUNICIPAL N° 56

*Décembre 2018*

### Le mot du maire

Enfin la première partie de la traverse d'Anzat est recouverte d'un enrobé, ainsi que : l'accès des maisons et les places de parking à droite du monument aux morts, les escaliers de la place de l'église. Enfin le bâtiment de la mairie et de l'ancienne école est de nouveau accessible par un escalier. Les trottoirs seront recouverts au printemps lorsque les travaux reprendront pour la deuxième partie de la traverse.

Les illuminations acquises avec l'aide du SIEG ont été mises en place par l'entreprise Vernet-Bosser. Dans un premier temps, nous avons souhaité que les hameaux traversés par la départementale aient de la déco. De façon à profiter des aides financières, nous avons réparti la mise en place sur deux hivers. Cette année Anzat, Apcher, Vins-Haut et Le Luguet en ont bénéficié et l'année prochaine (2019) nous ajouterons Parrot et Prassinet.

Le « maintenant » traditionnel week-end de l'hivernale motard est en cours et le temps sera visiblement plus clément que l'année dernière. Cette année les organisateurs ont plafonné le nombre de participants à 1000. Chacun d'entre nous a pu constater combien cette hivernale apporte du monde pendant le reste de l'année. L'année 2018, en particulier les mois de mai et juin, a vu passer plusieurs centaines de motards sur la commune qui se sont pour partie arrêtés dans les commerces du coin. Merci à eux et aux organisateurs de cette manifestation.

Avec la fin de l'année, nous aurons la possibilité de nous rencontrer le 21 décembre lors du repas des anciens en présence de Monsieur le Sous-Préfet d'Issoire, mais aussi le 22 décembre dans le bus de Noël organisé par le Conseil Départemental, le 23 décembre après-midi au bar-restaurant les Gentianes avec les moins de 18 ans

(goûter offert par la commune aux participants) avec des jeux de « société » et le samedi 29 décembre après-midi à la salle polyvalente pour le traditionnel marché de la Saint-Sylvestre.

**Le 5 janvier** à 14h nous ferons le point sur l'année écoulée et les projets de l'année 2019 avant de partager la galette des Rois.

Enfin dans le prochain bulletin, vous trouverez un récapitulatif de l'année 2018.

***L'ensemble du conseil municipal, et les employés municipaux se joignent à moi pour souhaiter à vous et vos proches de bonnes fêtes.***

### *Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits).*

*Du 06 Novembre 2018*

#### ➤ **Avis sur le projet de la création d'une commune nouvelle en lieu et place des communes de Creste et Saint Diéry :**

Par délibérations en date du 8 octobre 2018, les communes de Creste et Saint-Diéry ont décidé de créer une commune nouvelle, sous la nouvelle dénomination « Saint-Diéry », dont le siège sera celui de l'ancienne mairie de Saint-Diéry, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur ce projet de rattachement.

#### ➤ **Demande de classement de la commune en zone sinistrée sécheresse :**

Compte tenu de la sécheresse sur la commune qui a sévi une grande partie de l'année 2018 et des conséquences pour la profession agricole, notamment concernant l'alimentation des animaux.

Le conseil municipal sollicite le classement de la commune d'Anzat le Luguet en zone sinistrée au titre de la sécheresse 2018.

➤ **Remboursement transports scolaires :**

Le conseil municipal décide de prendre en charge le coût des transports scolaires pour les élèves du primaire et du collège de la commune pour se rendre à l'école primaire d'Ardes sur Couze ou au collège de Liziniat à Saint-Germain Lembron pour l'année 2018-2019, à hauteur du montant correspondant à la 1<sup>ère</sup> tranche du quotient familial soit 99 € par enfant (pour 2018/2019), quel que soit le montant payé par les familles.

➤ **Convention avec le Conseil Départemental module E-Rando63 :**

Le conseil municipal, approuve la signature d'une convention avec E-Rando63 pour la mise en ligne sur leur site des chemins de randonnée situés sur la commune.

➤ **Assainissement des hameaux de Parrot, la Combe, Bosberty et Vins-Haut :**

Afin de pouvoir finir correctement la réalisation de l'assainissement des hameaux cités ci-dessus, il serait opportun de confier la maîtrise d'œuvre à un bureau d'étude pour établir un relevé topographique précis et finir de monter un dossier de consultation des entreprises pour l'avis d'appel public à la concurrence. Le conseil municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet Géoval, pour un montant de 6100 € ht.

➤ **Logiciel gestion du cimetière :**

Afin de gérer au mieux les concessions et emplacements du cimetière, le syndicat intercommunal AGEDI, situé à Aurillac, notre fournisseur actuel des logiciels pour la commune, propose un logiciel de gestion du cimetière pour un montant de 488.50 € HT, et, en option, l'intégration du plan existant du cimetière pour un montant de 122 € HT par plan. Le conseil municipal décide d'acquérir le logiciel de gestion du cimetière et l'intégration du plan.

➤ **Poste de Parrot – Création d'un CDD de 3 mois :**

Après avoir étudié les résultats de la station de Parrot les saisons dernières, le conseil municipal propose que la station soit ouverte trois mois pour la saison d'hiver du 15 décembre au 15 mars et cinq mois pour la saison d'été soit du 1er mai au 30 septembre. Par ailleurs, après calcul des heures effectuées les années précédentes le conseil municipal décide d'effectuer des contrats à temps complet aussi bien pour la saison hiver que pour celle d'été.

➤ **Station de Parrot :**

La commune d'Anzat le Luguët a la réputation d'avoir une météo extrêmement défavorable, or en habitant ici nous savons que ce n'est pas toujours le cas. Aussi, il semble opportun que les personnes intéressées par la commune puissent visualiser sur le site web le temps qu'il fait. L'installation d'une webcam à Parrot permettrait aux futurs visiteurs de pouvoir regarder le temps qu'il fait sur la commune. La société TRINUM propose une webcam d'un montant de 759 € HT, avec un hébergement annuel de 200 €. Le conseil municipal décide cette acquisition.

➤ **Emplacement Totem :**

Dans le cadre de l'exposition GODIV'ART, un totem de l'espoir, destinée à Marie Vallon, avait été réalisé par des élèves du Lycée agricole du Breuil. Lors de la préparation de cette exposition, Jacques SIGAUD souhaitait que ce totem se trouve sur la commune d'Anzat et il avait été installé sur la dalle de béton devant le restaurant.

Cette œuvre a pris une valeur sentimentale, et il semble opportun de le garder sur la commune mais dans un endroit protégé des intempéries, le conseil municipal valide la proposition du maire de placer le totem à l'entrée de la salle polyvalente, à gauche des escaliers.

## DECES

Décès de Madame Marinette, Françoise VERDIER veuve PALLUT le 25 Novembre 2018 à l'âge de 91 ans.

## Ce qui s'est passé

*La cinquième édition* de l'Anzatoise du 18 Novembre 2018 a eu un énorme succès. En effet plus de 110 coureurs sont venus de toute l'Auvergne pour cette belle journée et le journal La Montagne a rédigé 2 articles avec photos et classements le 19 Novembre et le 23 Novembre !!!



## Après-midi moins de 18 ans !!!

La municipalité organise une après-midi « **jeux de société** » le 23 Décembre au bar Les Gentianes de 14 h à 17h.

## ANIMATIONS 2018

### Décembre :

**Vendredi 21 Décembre** : Déjeuner des anciens. 12 h Salle polyvalente.

**Samedi 22 Décembre** : Bus des montagnes.

**Samedi 23 Décembre** : *Après midi jeux de société au bar Les gentianes*

**Samedi 29 Décembre** : Marché de la Saint Sylvestre. Salle polyvalente 14 h à 17h.



**LE BUS DES MONTAGNES**

AGGLO PAYS D'ISSOIRE vous transporte au Marché de Noël de Clermont-Ferrand!

3€ l'aller-retour pour vous rendre au marché de Noël le 22 décembre 2018

Réservation par téléphone au : 04 15 62 20 01  
Sauf secteur d'Ardes/Couze : 04 73 71 86 96

Date limite d'inscription  
lundi 17 décembre à 12h



**Recensement 2019 obligatoire :**  
Un agent recenseur passera début 2019 dans tous les foyers pour procéder au recensement de la population de la commune.

